



Envoyé en préfecture le 05/07/2019
Reçu en préfecture le 05/07/2019
Affiché le 05/07/2019
ID : 063-200071199-20190702-CCPL_2019_94-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
38	34 dont 5 pouvoirs

Date de convocation : 24 juin 2019
Date d'affichage : 24 juin 2019

SEANCE DU 02 JUILLET 2019

L'an deux mille dix-neuf, le deux du mois de juillet à dix-huit heures trente, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle polyvalente Jean-Chaux de Mons.

Présents avec voix délibérante :

Gisèle BOISSIER, Gilles BOURDIER, Roland BUFFET, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD (suppléant de Josette BREYSSE), Sandrine COUTURAT, André DEMAY, Claude DENIER (suppléant de Jean-Claude PAPUT), Christian DESSAPTLAROSE, Bernard FERRIERE, Daniel GORCE (suppléant d'Éric GOLD), Jean-Marie GRENET, Bertrand HANOTEAU, Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Roland LAPLACE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Jean-Claude MOLINIER, David MOURNET, François-Xavier PERRAUD, Yves RAILLÈRE, Claude RAYNAUD, Henri SULLO (suppléant de Stéphane BARDIN), Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Yolande BURETTE a donné pouvoir à David MOURNET,
Christelle CHAMPOMIER a donné pouvoir à André DEMAY,
Jeanne DEBITON a donné pouvoir à Luc CHAPUT,
Fabienne GASTON a donné pouvoir à Marc CARRIAS,
Philippe LE PONT a donné pouvoir à Yves RAILLÈRE.

Absents représentés

Stéphane BARDIN, Josette BREYSSE, Éric GOLD, Jean-Claude PAPUT

Absents :

Roland GENESTIER, Pierre LYAN, Michel MACHEBOEUF, Pascal ROUGIER

Secrétaire de séance : Didier CHASSAIN

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2019-94 : FAB LIMAGNE : ADOPTION DE LA GRILLE TARIFAIRE

Rapporteur : Robert IMBAUD

En 5 mois de fonctionnement, le FAB Limagne a acquis de nouveau équipement de ce fait il est nécessaire d'établir une nouvelle grille tarifaire qui prenne en compte les différents types d'utilisateurs potentiels du FAB Limagne.

Après un travail de comparaison des tarifs pratiqués puis une présentation de la commission Proximité, Pôle Services et environnement, les tableaux annexés proposent des tarifs permettant un accès au plus grand nombre, tout en optimisant les recettes potentielles.

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- d'arrêter les tarifs à appliquer au FAB Limagne selon les modalités sus mentionnées,
- de donner tout pouvoir à Monsieur le Président pour mettre en œuvre cette décision.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.
Au Registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire
A Aigueperse, le 05/07/2019
Le Président,

Le Président,

Claude RAYNAUD

